

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--

DECRET N°74-101 du 11 avril 1974

portant nomination des membres du
Conseil d'Administration de l'Office
Dahoméen des Manutentions Portuaires
(O.D.A.M.A.P.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le décret n° 73-29 du 27 Mars 1973 instituant auprès des Sociétés d'Etat
des Organismes et Services Publics, un poste de commissaire ou contrôleur du
Gouvernement, notamment l'article 3 ;
VU l'ordonnance n° 73-71 du 16 Octobre 1973 régissant les rapports entre
l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise
de participation et fixant leur modalité de gestion ;
VU le décret n° 74-50 du 25 Février 1974 portant statuts de l'Office Dahoméen
des Manutentions Portuaires ;
SUR Proposition des Administrations et Organismes intéressés et après enquête
de moralité ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office
Dahoméen des Manutentions Portuaires :

- CODJIA Nestor : représentant le Ministre des Transports,
- AGOSSA Polycarpe : représentant le Ministre de l'Economie,
- VIGBE Prosper : représentant le Ministre des Finances,
- BABADJIDE Alphonse : représentant le Ministre du Plan,
- AGBAHE Grégoire : représentant le Conseil National de la Révolution,
- HOUNNONGBE Jean : représentant le Ministre du Travail,
- LACROIX René : Directeur Général du Port Autonome de Cotonou,
- MIKPONHOU Symphorien : Directeur Général de la SONATRAC,
- Capitaine Emile ATOHOUN : Commissaire du Gouvernement à l'ODAMAP,

.../...

- DESARNAUD Georges : représentant du Syndicat des Agents Maritimes, des Transitaires et Consignataires de Navires au Dahomey,
- ESSOU Houinnou Victor : représentant le Personnel de l'ODAMAP
- El hadj SANNI AGATA : représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahomey.

Article 2 : Monsieur CODJIA Nestor, Conseiller Technique aux Transports représentant le Ministre des Transports, Postes et Télécommunications est nommé Président du Conseil d'Administration dudit Office.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 avril 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports, Postes
et Télécommunications,

Capitaine Charles S. BEBADA

Ampliations : PR 8 OS 6 MIPT 8
IEF 2 autres ministères 9 CNR 4
ODAMAP 15 Intéressés 12 SPD 2
Chamb.Com.4 DGP-DGATL-INSAE 6
IAA-DOCT-IGF-CNI-Gde Chanc.5
DGER-DP 4 JORD 1